

Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain  
Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 05 juillet 2016

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Présents :

M. Alain DOULÉ, Mme Valérie FLATTOT, M. Hervé ALBRAN, M. Roger CUZIN, Mme Christine SARRE, Mme Monique FOYARD, Mme Patricia FONTENEAU, M. Carlos PINTO, Mme Valérie ZARAMELLA, Mme Sandra HAYOTTE.

Excusés : M. Jean-Yves DUMONT, Mme Mauricette DUBOIS, M. Jérôme DEBRUERE, M. Alexandre FESCHET, M. Emmanuel GALOCHE, M. Richard POBANZ, Mme Karine BIARD, M. Guillaume CHAUMONT.

M. Jean-Yves DUMONT a donné pouvoir à M. Hervé ALBRAN.  
Mme Mauricette DUBOIS a donné pouvoir à Mme Valérie FLATTOT.

Mme Valérie FLATTOT a été nommée secrétaire de séance.

Préalablement à l'ouverture de la séance M. le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour « Organisation d'un service de transport à la demande par la Communauté de communes des Portes de la Bresse - Prise de compétence ». L'ajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

**1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2016.**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 juin 2016 qui est adopté à l'unanimité (les membres absents lors de la séance ne prennent pas part au vote).

**2 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**a) Droit de préemption urbain :**

M. le Maire indique qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption urbain lors de la vente de la propriété située 16, route de Louhans cadastrée AD 268, comportant des bâtiments à usage d'habitation et appartenant à M. Marc PERREAUT et Mme Odette FORET veuve PERREAUT.

**3 - Rue du Champ des Pierres - Classement dans le domaine public communal.**

M. le Maire ayant précisé que la parcelle cadastrée AD 443, issue du domaine privé de la commune, située rue du Champ des Pierres, supporte un fossé en bordure de voie communale qui recueille les eaux pluviales, de ce fait il est judicieux de la classer dans le domaine public communal sans enquête publique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le classement dans le domaine public communal de la parcelle précitée et autorise M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires auprès du service du cadastre.

**4 - Instruction des autorisations d'urbanisme - Convention avec le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne.**

M. le Maire rappelle aux conseillers la réglementation applicable en matière d'urbanisme introduite par la loi ALUR ; la commune de Saint-Germain du Plain, dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, ne pourra plus bénéficier des services gratuits de la DDT en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dès lors que les communautés de communes des Portes de la Bresse et de Saône Seille Sâne auront fusionné et qu'elle appartiendrait de ce fait à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants .

M. le Maire présente le service d'instruction mis en place depuis juillet 2015 par le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne et précise que les communes concernées par la réforme peuvent y adhérer par convention.

Considérant la complexité du droit des sols, M. le Maire propose de s'appuyer sur une structure existante et qualifiée et d'adhérer au service.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne par convention la prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour l'ensemble des actes suivants :

- Certificats d'urbanisme d'information (Cu a),
- Certificats d'urbanisme opérationnels (Cu b),
- Permis de construire,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager,
- Déclarations préalables (y compris les clôtures),

- Autorisation de travaux de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP).

Approuve les termes de la convention proposée, autorise M. le Maire à la signer et à en poursuivre l'exécution et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

#### 5 - SICED Bresse Nord - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport établi par le SICED Bresse Nord, conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif pour l'année 2015.

#### 6 - Organisation d'un service de transport à la demande par la Communauté de communes des Portes de la Bresse - Prise de compétence.

La Communauté de communes des Portes de la Bresse souhaite mettre en place sur son territoire un service de transport à la demande du domicile jusqu'au marché de Saint-Germain du Plain ou la ZAC d'Ouroux-sur-Saône.

Ce service est ouvert à tous les habitants de la Communauté de communes, au tarif de 2 € l'aller, il fera l'objet dans un premier temps d'une expérimentation d'un an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'inscription dans les statuts de la Communauté de communes des Portes de la Bresse de la mention «Habilitation à intervenir dans le cadre d'une compétence départementale (par le biais d'une convention) : organisation d'un service de transport à la demande».

#### 7 - Questions diverses.

M. le Maire remercie M. Bernard CORCELLE d'avoir commenté le rapport d'activités du SICED Bresse Nord. Un point est fait sur les différentes actions engagées : amélioration de l'environnement des points d'apport volontaire pour favoriser leur attractivité mais également leur propreté. M. le Maire souligne que les dépôts d'ordures seront poursuivis et sanctionnés. La commune a adhéré à la charte éco-exemplaire dont l'objectif est la réduction des déchets.

M. le Maire fait part des remerciements :

- pour versement de subvention : Association paralysés de France, Centre François Leclerc, CFA du Bâtiment d'AUTUN, France ADOT, Atelier Bout de Ficelle ainsi que pour la mise à disposition de salle.
- de M. Martial CHAUMONT pour les témoignages de sympathie à l'occasion du mariage de sa fille.
- de Mme Catherine CHAUMONT directrice de l'école maternelle pour les attentions de la municipalité lors de son dernier conseil d'école.
- des enseignants de maternelle et d'élémentaire pour les crédits alloués en 2016.
- des enseignants de l'école de Saint-Etienne en Bresse pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour l'organisation du stage Zumba le 05/06/2016.

Mme Christine SARRE indique que MM DEGRANGE et ANDRÉ ont présenté au CCAS leurs activités envers les personnes âgées respectivement dans le cadre de la Communauté de communes et de l'EHPAD. Elle note que les services de la Communauté de communes souffrent d'un manque de lisibilité pour la population et qu'il conviendrait de mieux relayer la communication. Elle propose d'inviter M DEGRANGE lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le service de transport à la demande proposé par la Communauté de communes devrait débiter à la rentrée de septembre.

Mme SARRE souligne le dynamisme du nouvel animateur de l'EHPAD, sa motivation à collaborer avec la commune dans divers secteurs NAP, médiathèque....

Mme SARRE indique que les travaux de réalisation d'un terrain d'entraînement en sable au Breuil ont débuté par l'intervention de l'entreprise VENDROUX ; l'entreprise SOTREN doit intervenir dans un second temps.

M. Roger CUZIN fait un compte rendu succinct des conseils d'écoles élémentaire et maternelle ; les effectifs en maternelle sont en légère baisse ; le nombre de classes en élémentaire est maintenu.

Il souligne la qualité des travaux qui ont abouti aux spectacles des enseignants Mmes EGELEY LOUSSEREAU et CHAPELLE.

Les NAP ont terminé l'année par une journée festive ; le nombre d'enfants inscrits est à ce jour en légère baisse. Mme Josiane VIGLINO a déjà travaillé sur l'organisation de la rentrée scolaire 2016.

M. Roger CUZIN fait part du partenariat engagé par le CAUE de Saône et Loire et la médiathèque de Saint-Germain du Plain dans le cadre du projet « archi lecture » auquel participeront en octobre 2016, 1 classe élémentaire, 1 classe du collège et le public volontaire.

Il évoque également un projet porté par le Conseil Départemental en partenariat avec la BDSL, le collège de Saint-Germain du Plain et en particulier le documentaliste, les FRANCA, l'association CANOPEE spécialisée

dans les nouvelles technologies et la médiathèque de Saint-Germain au cours de la prochaine rentrée scolaire. Le projet consiste à initier des collégiens à la création d'une Web Radio.

Mme Valérie FLATTOT évoque différents dossiers :

- Elle fait un compte rendu de la dernière réunion de travail avec les commerçants. Le flyer a de nouveau été amendé. Une nouvelle réunion se tiendra en septembre. Elle souligne l'envie manifeste de certains commerçants de faire aboutir le projet avec l'appui de la collectivité.
- Elle dresse un bilan positif de la fête de la musique, mais souligne que le repli dans la salle des fêtes est un frein à la cohésion de l'animation pour l'ensemble des partenaires (métiers de bouche et animations musicales).

M. Carlos PINTO fait un appel à volontaires pour l'organisation des festivités du 13 juillet.

M. le Maire indique qu'un local de stockage a pu être mis à disposition du centre de loisirs.

Les manifestations à venir :

- 08/07/2016 21h30 Cinéma en plein air au Stade du Breuil
- 13/07/2016 Feux d'artifice et bal stade du Bourg
- 14/07/2016 Loto champêtre du comité des fêtes et de la fanfare au champ de foire
- Du 12 au 14/08/2016 Festival de musique au champ de foire
- 03/09/2016 Journée des associations (appel aux disponibilités pour préparation).

Calendrier :

Jeudi 07/07/2016 20h30 CCAS

L'ordre du jour étant épuisé, M. DOULÉ remercie les participants leur souhaite de bonnes vacances et lève la séance à 22h30.

La secrétaire de séance

Valérie FLATTOT

Le Maire,  
Alain DOULÉ

Affiché à la porte de la mairie, le 13 juillet 2016  
Le Maire,

Alain DOULÉ



